NOTATIONS 2019

Montreuil, le 25 février 2019

NOTE DE LA DRH FERROVIAIRE

EXIGEONS LA TRANSPARENCE DU DÉROULEMENT DE CARRIÈRE

Même perfectibles, les droits statutaires permettant de progresser sur une grille salariale sont une conquête sociale. Les délégués de notation CGT ont à cœur de contrôler l'équité pour une reconnaissance en qualification et en rémunération de tous les cheminots.

La CGT n'a de cesse de revendiquer une grille des salaires qui reconnaisse la qualification, les savoirs et l'expérience acquis. Elle va de pair avec l'ancienneté et une formation professionnelle qui accompagnent et hissent les connaissances des salariés. Les entreprises en ont besoin pour pérenniser leur avenir et progresser. A la SNCF, sans être l'aboutissement de la revendication CGT, la grille SNCF et les droits permettant un déroulement de carrière sont une conquête qu'il nous appartient de défendre.

La CGT demande l'intégration de tous les cheminots contractuels sur une grille unique et commune avec les cheminots du cadre permanent. La CGT propose, dans le cadre de la négociation du volet Classification, une grille de branche couvrant les cheminots sans qualification aux cadres supérieurs, avec un dispositif de progression contrôlé par les cheminots et leurs représentants…

Mais de cela, les dirigeants de la SNCF n'en veulent plus !

Lors du conflit de 2018, elle jugeait le déroulement de carrière des cheminots comme trop automatique, donc pas assez discriminant (faire des choix sans avoir à les justifier).

Dans une note signée par la DRH du GPF, la direction prétexte le caractère personnel des données nécessaires à l'exercice des notations (le nom et le grade) pour remettre en cause un droit statutaire. Il convient de rappeler que :

- Le déroulement de carrière n'est pas individuel puisque le statut (des relations collectives entre le GPF et son personnel) prévoit des contingents, donc des droits collectifs.

- Il est du devoir des représentants du personnel de rendre des comptes et de faire la transparence aux cheminots qui les ont élus. La direction cherche à les réduire au silence, ce que refusera la CGT.

… / …

263, rue de Paris- 93515 Montreuil - Tél : 01.55.82.84.40 - coord@cheminotcgt.fr – www.cheminotcgt.fr

Pourquoi la direction communique-t-elle en 2019 ?

Nos premiers dirigeants s'emparent de tous les leviers pour diminuer les droits collectifs : concurrence, développement des outils numériques, individualisation. La prétendue consultation des cheminots est une mascarade pour arriver à cette fin. Mais les droits individuels des cheminots et des salariés reposent sur des droits collectifs. Si G. Pepy peut se féliciter d'un écart « réduit » des rémunérations entre les hommes et les femmes à la SNCF, la grille contribue au garde-fou. Elle reste insuffisante.

La CGT a des propositions pour plus de transparence et plus de justice. Nous combattons l'ensemble des manœuvres patronales, donc la direction de la SNCF, notamment lors des négociations de branche afin de ne pas affaiblir les droits des salariés de la SNCF, mais pour avancer avec l'ensemble des cheminots du public et du privé vers de nouvelles conquêtes.

F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S

Nom :.....

Prénom :.....

Adresse :.....

.....

Fonction : .....

Grade :.....

Position de rémunération :.....

Etablissement :.....

Tél :.....

E-mail :.....

J'ADHÈRE À LA CGT

FÉDÉRATION CGT CHEMINOTS
263, Rue de Paris – Case 546
93 515 MONTREUIL Cedex
Tél : 01.55.82.84.40
orga@cheminotcgt.fr
www.cheminotcgt.fr

BULLETIN D'ADHESION

Ne dites plus :
« Que fait la CGT ? »
FAITES-LA !

Nom du secteur:.....Tél :.....

Syndicat :.....Tél :.....

Nom du contact :.....

Nom du syndiqué :.....